

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 26 mai 2022, à 18 :00 heures, avec public, suivant le décret du ministre de la Santé et des Services sociaux et situé à l'Hôtel de Ville au 233, chemin Yamaska, Saint-Germain de Grantham.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Conseiller # 1 Mme Sarah McAlden Conseiller # 2 Mme Chantal St-Martin
Conseiller # 4 Mme Chantal Nault
Conseiller # 6 M. Sylvain Proulx

Conseiller # 3 M. Patrice Boislard est absent de cette séance.
Conseiller # 5 M. Jean-François Forget est absent de cette séance.

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de greffière d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, constate le quorum à 18h34 et déclare la séance ouverte.

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 20 mai 2022, conformément à l'article 156 du CMQ.

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR
26 mai 2022

1) Ouverture de la séance extraordinaire;

2) Adoption de l'ordre du jour;

3) URBANSIME

3.1 Dossier 2022-003 – Demande de dérogation mineure 162 chemin Yamaska, lot 6 488 347;

3.2 Dossier 2022-004 – Demande de dérogation mineure pour le 254 boulevard industriel, lot 6 507 009;

4) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Autoriser la demande de subvention au Fond de la ruralité, à la MRC de Drummond;

4.2 Autoriser la signature du contrat d'entretien paysager sur le territoire de la municipalité;

4.3 Mandater la firme Morency avocat dans le dossier de demande introductive d'instance en jugement déclaratoire déposée le 5 mai 2022;

5) Période de questions;

6) Levée de l'assemblée;

(135.05.2022)

2. Adoption de l'ordre du jour

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3 URBANSIME

(136.05.2022)

3.1 Dossier 2022-003 – Demande de dérogation mineure pour le 162 chemin Yamaska, lot 6 488 347;

ATTENDU QUE le MTQ a délivré leur autorisation à l'aménagement d'une seconde entrée de 15m;

ATTENDU QUE l'ajout d'une seconde entrée charretière augmentera la sécurité du secteur;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la dérogation mineure tel que proposée.

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 162 chemin Yamaska, lot 6 488 347.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(137.05.2022)

3. Dossier 2022-004 – Demande de dérogation mineure pour le 254 boulevard industriel, lot 6 507 009;

ATTENDU QUE l'agrandissement du bâtiment tel que proposé modifie l'emplacement de la cour avant du bâtiment;

ATTENDU QU'IL existe déjà 3 quais de chargement à l'emplacement souhaité;

ATTENDU QUE l'ajout des deux quais dans la même portion du bâtiment que les quais existants faciliterait la logistique;

ATTENDU QUE le nombre de cases de stationnement requis par le règlement est supérieur au besoin de l'entreprise;

ATTENDU QUE l'ajout de cases de stationnement non requis apporterait des ilots de chaleur supplémentaire;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur proposé se veut plus écologique, étanche et à une meilleure performance thermique;

ATTENDU QUE le préjudice sérieux a été démontré;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la dérogation mineure tel que proposée.

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 254 boulevard industriel, lot 6 507 009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(138.05.2022)

4.1 Autoriser la demande de subvention au Fond de la ruralité, à la MRC de Drummond:

ATTENDU QUE la coordonnatrice au service des loisirs désire déposer le projet de maximisation des terrains sportifs au Fond de la ruralité 2022;

ATTENDU QUE l'appui et l'autorisation du conseil sont nécessaires afin d'effectuer le dépôt dudit projet au Fond de la ruralité 2022;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sylvain Proulx**

Il est résolu d'appuyer et d'autoriser madame Maude Lauzon, coordonnatrice des loisirs, à déposer le projet de maximisation des terrains sportifs au Fond de la ruralité pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(139.05.2022)

4.2 Autoriser la signature du contrat d'entretien paysager sur le territoire de la municipalité:

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de service pour l'entretien paysager;

ATTENDU QUE pépinière Janelle offre l'entretien des arbres;

ATTENDU QUE l'offre de service d'entretien paysager Julie Houle est la moins élevée et la plus fréquente;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu d'autoriser la signature du contrat d'entretien paysager pour la municipalité à entretien paysager Julie Houle, au montant de 6 720.00\$. Et à pépinière Janelle pour l'entretien des arbres rues Beaulieu et Saint-Pierre, au montant de 2 239.684

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(140.05.2022)

4.3 Mandater la firme Morency avocat dans le dossier de demande introductive d'instance en jugement déclaratoire déposée le 5 mai 2022;

ATTENDU QUE la municipalité a un dossier nécessitant l'implication d'une firme d'avocat;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin**

Il est résolu de mandater la firme Morency avocat dans le dossier de demande introductive d'instance en jugement déclaratoire déposée le 5 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Période de questions

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question.

6. Levée de l'assemblée :

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden**

QUE la séance est levée à 18h51.

Nathacha Tessier
Mairesse

Julie Galarneau
Directrice générale

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse